

L' Abeille.

QL. 1.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 14 JUIN, 1849.

No. 39

LE PETIT FRÈRE.

De ma salute patrie
J'accours vous rassurer ;
Sur ma tombe fleurie,
Mes sœurs, pourquoi pleurer ?
Dans son affreux mystère
La mort a des douceurs :
Je vous vois sur la terre,
Ne pleurez point, mes sœurs.

Dans les cieux je suis ange,
Et je veille sur vous ;
Ma joie est sans mélange,
Car je suis humble et doux.
Des salutes immortelles
Je suis le protégé
Dieu m'a donné des ailes,
Mais ne m'a pas changé.

Ma souffrance est passée,
Et mes pleurs sont taris ;
Ma main n'est plus glacée,
Je joue et je souris.
Mon regard est le même,
Et j'ai la même voix,
Mon cœur d'ange vous aime,
Mes sœurs, comme autrefois.

J'ai la même figure
Qui charmait tant vos yeux ;
La même chevelure
Orne mon front joyeux,
Mais ces boucles coupées
Au jour de mon trépas,
De vos larmes trempées,
Ne repasseront pas !

Le ciel est ma demeure,
J'habite un palais d'or ;
Nous puisons à toute heure
Dans l'éternel trésor.
En il impérieux
A tissu nos habits ;
Nous jouons sur un sable
D'opale et de rubis.

Là-haut, dans des corbeilles,
Les fleurs croissent sans art ;
Les méchantes abeilles
Là-haut n'ont point de dard :
Les rous qu'on effeuille
Peuvent eucor fleurir,
Et les fruits que l'on cueille,
Ne sont jamais mourir.

Les anges de mon âge
Connaissent le sommeil ;
Je dors sur un nuage,
Dans un berceau vermeil ;
J'ai pour rideau le voile
De la mère d'amour,
Ma lampe est une étoile
Qui brille jusqu'au jour.

Le soir, quand la nuit tombe,
Parmi vous je descends :
Vous pleurez sur ma tombe,
Vos larmes, je les sens.
Caché parmi les pierres
De ce funeste lieu
J'écoute vos prières
Et je les porte à Dieu.

Oh! cessez votre plainte,
Ma mère, croyez moi,
Vous serez une sainte
Et vous gardez la foi.
C'est un mal salutaire
De perdre un nouveau-né ;
Aux larmes d'une mère
Tout sera pardonné !

MAD EMILÉ DE GIRARDIN
(DE-PHINE, G. y.)

Parlement Provincial.

Mr. le Rédacteur. — La 2^e sess. on du 3^e parlement de la Province du Canada tiendra probablement une assez large place dans l'histoire de notre pays, tant par les incidents qui l'ont marquée que par les conséquences qui en résulteront peut-être dans un temps peu éloigné.

Cette session, attendue avec espérance par les uns, avec crainte par les autres, avec impatience par tous, s'ouvrit le 18 janvier. Lord Elgin, après avoir lu le discours du trône en anglais, le répéta en français, augmentant, par cet acte de courtoisie, l'estime que les Canadiens Français avaient déjà pour lui.

Les débats sur l'adresse, en réponse au discours du Gouverneur, ne commencèrent que le 23 et durèrent trois jours avec une grande chaleur. D'après les débats, parmi les adversaires du ministère sur les différents paragraphes de l'adresse, les uns auraient voulu du moins quelques mots d'acquiescement aux idées démocratiques et à l'application récente que l'on en a faite en Europe ; d'autres semblaient prétendre que le discours du trône devait annoncer presque toutes les mesures que l'administration se proposait de présenter, et prenaient occasion de là d'accuser le ministère. Le résultat définitif fut un vote de 48 contre 18, donnant au ministère une majorité qui s'est à peu près conservée la même dans toute la session.

Je ne m'arrêterai pas, M. le Rédacteur, sur tout ce qui s'est dit et fait dans cette session ; je parlerai seulement des principales mesures autant que possible dans l'ordre de leur introduction. Pour plus de clarté et de facilité, je donnerai de suite sur chaque mesure tout ce qui la concerne. Au nombre des premières : la réhabilitation de la langue française, l'adoption d'une adresse à la Reine pour certains amendements aux lois de navigation, et la persistance du bill d'amnistie par

lequel la Reine faisait grâce à tous ceux qui avaient été exilés pour avoir pris part aux troubles de 37—38.

La Chambre passa un temps considérable à faire le procès de Mr. Vansittart, officier rapporteur qui avait déclaré être celui des deux candidats qui avait eu le moins de suffrages. Après de longs débats, tant sur la culpabilité de l'accusé que sur la peine qu'on lui infligerait, 41 voix contre 31 décidèrent de présenter une adresse au gouverneur pour le prier de condamner le coupable à perdre un emploi de £300 de revenu par an qu'il tenait du gouvernement dans le Haut-Canada. On a voulu en faire un exemple pour les officiers rapporteurs à qui il pourrait prendre envie de forfaire à leur devoir.

On essaya, le 31 Janvier, dans un but d'économie, à tenir les séances le jour ; mais soit que la curiosité ou l'envie de parler fussent aussi grandes le jour que la nuit, soit pour d'autres causes, après une expérience de 16 jours, on revint à l'ancien système. Ce n'est peut-être pas une expérience indigne de remarque.

C'est le 2 Février que furent présentées les résolutions sur lesquelles on a basé le fameux bill de réciprocité avec les États-Unis. Ce bill dont l'acceptation par les États doit nous tirer d'après les uns, et nous sauver d'après les autres, suscita de longs débats. La chaleur en fut proportionnée à l'opposition des opinions quelque peu différentes dont je viens de parler. Le libre-échange et la protection furent amenés sur le tapis et je le dis avec regret le libre-échange a eu plus de voix. Il faut remarquer néanmoins que la plupart des membres pour le district de Québec votèrent contre le bill ou en faveur des amendements qui en restreignaient les effets. Le bill passa par 58 voix contre 12.

Au commencement de ce mois l'on nomma un comité pour s'enquérir des causes de l'émigration canadienne, du nombre de ceux qui émigrent, &c. D'après les informations de ce comité, les dernières années présentent une moyenne de 4 600 jeunes canadiens quittant tous les ans des terres presque à leur porte pour aller chercher aux États-Unis, ou ailleurs, un gain éphémère accompagné le plus souvent de la

(a) Il me semble pourtant que nous avions bien prononcé l'année passée la nécessité de la protection et les dangers du libre-échange.